

La démarche d'économie circulaire de Lafarge

- **VOUS ACCOMPAGNER AU QUOTIDIEN**
dans la gestion de vos déchets de chantier.
- **VOUS FAIRE BÉNÉFICIER DE NOTRE DISPOSITIF INDUSTRIEL**
de plus de 400 sites (carrières, cimenteries, centrales à béton, dépôts et plateformes, ports) progressivement équipés de ces nouvelles offres.
- **VOUS PROPOSER :**
 - > Des solutions de valorisation de vos déchets.
 - > Des offres de produits recyclés de qualité maîtrisée.

aggneo®, TOUTES LES GARANTIES LAFARGE AU SERVICE DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

- > **PROFESSIONALISME** : nous garantissons la traçabilité de vos déchets, en ligne avec les réglementations en vigueur.
- > **LA FORCE DU RÉSEAU LAFARGE** : Lafarge dispose d'un réseau de sites industriels et d'experts, dans ses trois métiers (ciments, granulats et bétons prêt à l'emploi). Avec Lafarge, vous bénéficiez des connaissances et des bonnes pratiques éprouvées en France et à l'international.
- > **EXPERTISE** : vous bénéficiez de produits recyclés dont la qualité d'usage est contrôlée et sûre.
- > **PÉRENNITÉ** : nous avons des ambitions fortes sur la construction durable. C'est l'assurance d'un développement des offres aggneo® et du dispositif géographique en continu.
- > **PROXIMITÉ ET LOGISTIQUE** : acteur local implanté au cœur des territoires et au plus près de vos chantiers, nous vous proposons une logistique optimisée soucieuse de l'impact environnemental.

LAFARGE FRANCE
2 avenue du Général de Gaulle
92140 CLAMART
Tél : 01 58 00 60 00
www.lafarge-france.fr



aggneo® TP

Votre projet est unique,
nous avons la solution qu'il vous faut.



Devenez acteurs de l'économie circulaire avec notre offre de services et produits

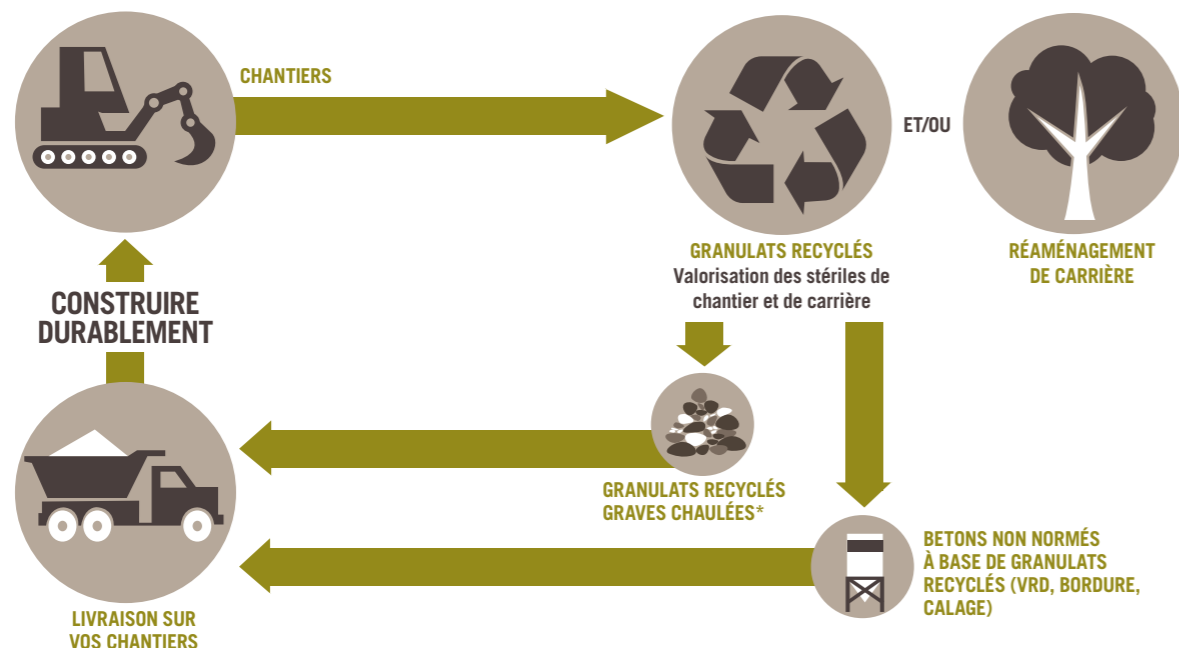
POUR LES CHANTIERS DE TERRASSEMENT ET D'INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES

VOS BESOINS COURANTS DE CHANTIER

Gérer vos déchets inertes, dont les terres en dépassement de seuil (K3+), dans le respect de la réglementation

NOS SOLUTIONS

Accueil et tri sélectif de vos déchets inertes sur nos plateformes dédiées* pour valorisation en



VOS BESOINS SPECIFIQUES DE CHANTIER

Gérer vos terres polluées de chantier dans le respect de la réglementation.

NOS SOLUTIONS

Au cas par cas, possibilité d'accueillir vos terres polluées dans nos cimenteries à des fins de valorisation matière (*).

(*) Pour plus d'informations, contactez le commercial de votre secteur

NOUS VOUS GARANTISSONS

- Une offre logistique optimisée et adaptée à vos besoins, au plus proche de vos chantiers via :
 - > notre réseau de 400 sites en France, dont des plateformes de transit en milieu urbain,
 - > le transport en double fret, par porteur ou semis, par barges, cadences adaptées...
- La traçabilité de vos déchets inertes dans le respect de la réglementation.
- Une qualité maîtrisée.

DANS UN SOUCI DE PRÉSERVATION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE RENTABILITÉ ÉCONOMIQUE :

- Préservation des ressources naturelles.
- Proximité géographique de nos implantations pour une meilleure organisation logistique :
 - > Diminution des émissions de CO₂,
 - > Gains économiques.

Les + pour vous

- Vous êtes un acteur responsable qui participe aux flux de l'économie circulaire locale.
- Vous êtes conforme à la réglementation relative à la gestion de vos déchets de chantier.
- Vous optimisez votre logistique de chantier.
- Vous mettez en œuvre des produits de qualité et adaptés à votre usage.
- Vous respectez les engagements de la Convention d'Engagement Volontaire du 29 mars 2009.

Les étapes réglementaires de la traçabilité

	AVANT L'ACCUEIL DE VOS DÉCHETS INERTES SUR NOS SITES	LORS DE L'ACCUEIL DE VOS DÉCHETS INERTES SUR NOS SITES
ETAPE 1	Contactez le commercial de votre secteur	A l'arrivée sur le site de réception, contrôle et vérification par le personnel du site de la conformité des déchets
ETAPE 2	Renseignez le Document d'Acceptation Préalable qui vous sera remis par nos soins	Remise d'un bordereau d'acceptation (ou de refus en cas de non-conformité) qui mentionne les informations relatives au mode de traitement des déchets livrés
ETAPE 3	Apportez la preuve du caractère inerte de vos déchets (analyses du chantier)	
ETAPE 4	Vérification par nos soins des informations fournies et modalités de prise en charge des déchets inertes issus de votre chantier	

ATTENTION

• Les déchets inertes généralement acceptés sur nos sites :

Bétons, briques, tuiles et céramiques ne comportant pas de substances dangereuses, terres et cailloux, verre non recyclable, mélanges bitumineux sans goudron ni amiante.

Pensez à vous renseigner au préalable auprès de votre commercial sur les spécificités d'accueil de nos sites.

• Sont strictement interdits (liste non exhaustive) :

Bois, plastiques, métaux, déchets verts, plâtre, ordures ménagères, déchets dangereux (huiles, hydrocarbures...), déchets pulvérulents, matériaux non pelletables et matériaux liquides dont la siccité est inférieure à 30%.

Nos produits recyclés

Grâce au contrôle rigoureux de vos déchets inertes et à la maîtrise des techniques de recyclage, aggneo® TP vous offre une gamme complète de produits recyclés pour répondre de façon optimisée à toutes vos applications :

- Sables, gravillons et graves recyclées, traitées ou non
- Bétons à base de granulats recyclés : bétons de propreté, pour pose de bordures ou autres applications VRD (disponibles sous centrale ou livrés sur chantier)

